

Réunion technique Pass Scolaire
Compte Rendu du 27 mai 2021
Séance en visioconférence et présenteielle

Etaient présents :

François BARBIER
Jean Paul MUGNIER
Bernard SEJALON
André THIMJO
Clément VALENTIN
Marie-Pierre PEYRE
Elisabeth AMBLARD

VP de la CCPMB, Président de la commission, Maire des Contamines
élu de Domancy
élu de Saint Gervais
élu de Passy
élu de Passy
service accueil, mairie de Passy
service communication, CCPMB

Assisté en visio :

Aurélié BEAUFOUR
Sophie COLLOMB-PATTON
Christophe BOUGAULT-GROSSET
Bruno MACKOWIAK
Carine DUNAND
Carole LECOMTE
Joëlle GACHET
Mélanie CARRIER
Brigitte GUILLOTIN
Edouard GROSSET-GRANGE
Capucine LOUVEL

VP de la CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc
élu de Megève
élu de Megève
élu de Sallanches
élu de Praz-sur-Arly
Remontée Mécanique de Megève
Porte du Mont-Blanc
STBMA
Flumet
Mairie de Flumet
Mairie de Passy

Etaient excusés :

Nicolas MARIN
Cathy CABROL
Aude AMBLARD
Antoine BURNET

Elu de Combloux
Elue de Demi-Quartier
RM Les Contamines-Montjoie
Compagnie du Mont-Blanc

Ordre du jour :

- Bilan des ventes de 2020/2021
- Point sur les dispositifs liés à la crise sanitaire : *remboursements et avoirs*
- Point sur les membres du dispositif (communes et Communautés de Communes)
- Le Pass Scolaire 2021/2022 : *tarif, modalités, communication et dates des préventes*
- Divers

M. BARBIER ouvre la séance.

1. BILAN DES VENTES DU PASS 2020/21

Présentation du tableau chiffré :

	2019/2020	2020/2021	retour	pour l'été	Bon d'échange
COMBLOUX	330	138	111	6	
CORDON	119	54	34	2	
DEMI-QUARTIER	90	34	25		
DOMANCY	274	51	34	5	139
LES CONTAMINES	189	49	20		107
MEGEVE	324	56	32		168
PASSY	861	485	328		625
PRAZ SUR ARLY	132				98
SAINT-GERVAIS	593	312	192		
SALLANCHES	1246	283	217	17	
LA GIETTAZ	34				8
FLUMET	42				58
TOTAL	4234	1462	993		
<i>différence</i>	-8	-2772			
Vallée de Chamonix	1496	544	5		

Précision sur la signification des colonnes :

- **2020/21** : délivrances des Pass par les remontées mécaniques
- **Retour** : les remboursements réalisés par les remontées mécaniques
- **Pour l'été** : personnes qui ont souhaité garder le Pass pour l'été
- **Bon d'échange** : document délivré par la mairie (avant d'aller acheter le forfait Pass auprès des RM)

Remarques des participants :

les jeunes qui ont conservé leur Pass font partie des skis clubs ou c'est pour une utilisation durant l'été.
Labelle Montagne n'a pas procédé aux ventes des Pass.

2. POINT SUR LES DISPOSITIFS LIÉS À LA CRISE SANITAIRE

Il n'y a pas eu d'avoir, mais uniquement des remboursements.

Tour de table pour connaître les délais de remboursement : cela varie en fonction des domaines, soit 30 avril, soit le 19 mai, soit 31 mai 2021.

Il est proposé qu'il n'y ait pas de remboursement au-delà du 31 mai.

3. POINT SUR LES MEMBRES DU DISPOSITIF (COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES)

Rappel du contexte du Pass :

- Depuis l'origine (2003) : les 14 communes (CCPMB + CCVCMB),
- En 2014/15 : La Giettaz a rejoint le dispositif,
- 2019/2020 : Flumet a rejoint le dispositif,
- 2020/2021 : Saint-Nicolas-la-Chapelle a rejoint le dispositif (mi-octobre).

La commune de Crest Volant a demandé à rejoindre le dispositif en décembre 2020.

Discussions autour du périmètre du Pass :

Rappel des liens existants par rapport aux domaines skiables :

- La Giettaz est relayée à Praz-sur-Arly,
- Flumet est dans le même domaine skiable que La Giettaz,
- Saint Nicolas la Chapelle dépend de Flumet.

Rappel de la répartition des ventes de Pass en fonction de chaque commune :

- Les habitants de Combloux, Cordon, Domancy, Sallanches et La Giettaz achètent leur Pass aux Portes du Mont-Blanc
- Les habitants de Megève et Demi Quartier achètent leur Pass au Domaine skiable de Megève
- Les habitants de Passy et Saint-Gervais achètent leur Pass à la STBMA
- Les habitants des Contamines achètent leur Pass aux RM des Contamines-Montjoie
- Les habitants de Praz, Flumet et Saint Nicolas achètent leur Pass auprès de Labelle Montagne
- Les habitants de la Vallée de Chamonix : compagnie du Mont-blanc

Certains participants mettent en avant le manque à gagner des RM si l'achat du Pass n'a pas été réalisé sur leur domaine. D'autres rappellent que pour la venue d'un enfant avec un Pass, il est la majeure partie du temps accompagné d'un à deux adultes voir plus.

Rappel que le Pass est un dispositif fragile qui pourrait être amené à disparaître, qu'il est nécessaire de s'interroger sur son extension.

Rappel des conditions pour bénéficier du Pass :

- Etre scolarisé,
- Avoir l'un des 2 parents qui vit que le périmètre du Pass,
- Avoir au plus 18 ans.

Certains participants soulèvent la problématique des enfants qui ne sont pas scolarisés dans un établissement du périmètre du Pass.

Il est rappelé que les options des lycées ou formations sont spécifiques à chaque établissement et contraint donc certains jeunes du périmètre du Pass à ne plus être scolaire sur le territoire.

Il est proposé au bureau communautaire de rediscuter sur le fond : c'est-à-dire sur le périmètre total du Pass.

4. LE PASS SCOLAIRE 2021/22 : TARIF, MODALITES, COMMUNICATION ET DATES DES PREVENTES

➤ Tarif

Rappel du fonctionnement des tarifs :

Prix négocié du forfait Pass Scolaire à 189 euros repartit à :

- >>> 99 euros sont pris en charge par les familles
- >>> 45 euros par la commune
- >>> 45 euros par les RM

Habituellement tous les 3 ans les tarifs étaient révisés. La révision aurait dû intervenir l'année dernière mais vu le contexte il n'y a pas eu de modification.

Evasion Mont-Blanc et les Portes du Mont Blanc souhaiteraient porter le tarif à 194 euros en proposant une répartition de cette manière :

- >>> 102 euros
- >>> 46 euros
- >>> 46 euros

Les échanges sont nombreux pour et contre l'augmentation :

En faveur de l'augmentation : rappel que les autres forfaits seront augmentés, une augmentation raisonnée et régulière est préférable à une plus grosse augmentation,...

Contre l'augmentation : les revenus des communes vont baisser, une charge supplémentaire pour les familles alors que la crise est toujours présente,...

Rappel du circuit décisionnel : La décision sera prise d'abord en bureau communautaire puis entre les 2 présidents des CC.

Proposition des participants : proposer l'augmentation au bureau communautaire

➤ **Modalités de fonctionnement**

Pas de modification.

➤ **Communication**

Rappel du fonctionnement : création d'un dépliant 4 pages et d'une affiche.

Diffusion :

- jusqu'en 2020 : les flyers étaient distribués aux enfants juste avant les vacances de Toussaints via les établissements scolaires. Mais tous les enfants ne recevaient pas l'information.
- En 2020, la CCPMB a tenté un nouveau mode de diffusion : l'envoi du flyer en même temps que les cartes de transports scolaires. L'envoi a donc été réalisé plus tôt (fin août) et seulement les usagers du Transports scolaires ont reçu l'information.

Cette diffusion a été un peu trop tôt et n'a pas non plus touché toutes les familles.

>> pour la communication sur le Pass 2021/22 : il est proposé de repasser via les établissements scolaires. Les flyers leur seront transmis au mois d'octobre

De plus, avec la montée en puissance de l'utilisation du mailing entre les familles et les enseignants, une version « numérique » du flyer adapté, sera transmise également en parallèle.

Sur le dépliant lui-même, les participants ont souligné 3 points :

- Il y a une meilleure compréhension des éléments,
- éclaircir les démarches spécifiques pour les habitants de Passy (achat du Pass à St Gervais avant d'aller à Plaine-Joux),
- rajouter les communes de Savoie (Flumet et Saint-Nicolas),

Concernant les carnets de bons d'échange (formulaire rempli par les mairies pour l'achat des Pass), il est demandé de vérifier les indications RGPD.

➤ **Dates des préventes :**

Le dépliant sera être imprimé dans la 2^e quinzaine du mois de septembre >>> **les dates des préventes sont à transmettre en amont au service communication de la CCPMB (e.amblard@ccpmb.fr)**

4. DIVERS

Les remontées mécaniques se chargeront de transmettre le nombre de passage / d'utilisation du Pass pendant l'été.

M. François BARBIER
Vice-Président au Sport

